

Article 16 : A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 2 (CCEP 2), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline Mondo, titulaire ;
- Dr Marion Lang, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre Ramognino, titulaire ;
- Dr Georges Medevielle, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Sabine Charles, titulaire ;
- Mme Marie-Hélène Renard suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Katia Menanteau, titulaire ;
- Mme Carole Chevrollier, suppléante.

En qualité d'enseignante titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Madina Cadarossanesaïb, titulaire ;
- Mme Jennifer Colardeau, suppléante.

En qualité de directrice d'école :

- Mme Valérie Simon, titulaire ;
- Mme Vanessa Montagnat, suppléante.

Article 17 : A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 3 (CCEP 3), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline Mondo, titulaire ;
- Dr Marion Lang, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre Ramognino, titulaire ;
- Dr Georges Medevielle, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Marie-Hélène Renard, titulaire ;
- Mme Sabine Charles, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- M. Jérôme Atger, titulaire ;
- Mme Aurélie Manaute, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Sandrine Gouzenes, titulaire ;
- M. Cyril Ragonneau, suppléant.

En qualité de directrice (teur) d'école :

- Mme Rosita Vanhalle, titulaire ;
- M. Amaury Dantard, suppléant.

Article 18 : A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6 (CCEP 6), sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline Mondo, titulaire
- Dr Marion Lang, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre Ramognino, titulaire ;
- Dr Georges Medevielle, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Sabine Charles, titulaire ;
- Mme Marie-Hélène Renard, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- M. Tony Torres De Mingo, titulaire ;
- Mme Alexandra Lusso, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Stéphanie Caratini, titulaire ;
- M. Antoine Marsaud, suppléant.

En qualité de directeur(trice) d'école :

- M. Aurélien Charruel, titulaire ;
- Mme Odile Creugnet, suppléante. ».

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.

La présidente,
SONIA BACKÈS